



espace d'accueil adaptés.

Retrouvez-vous en famille, prenez du temps pour vous, savourez vos vacances. Pendant la journée, un animateur s'occupe de votre enfant porteur d'un handicap au sein du club enfants / ados, lui permettant de profiter pleinement des activités et de dépasser son handicap. Une prestation totalement gratuite!

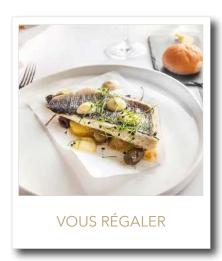
En plein confiance, vous pourrez alors vous **détendre** durant vos activités et **savourer vos vacances** paisiblement.

Vous trouverez, dans les villages de vacances AVMA, un nombre important de **prestations vous garantissant des vacances réussies** : restauration régionale de qualité, animations variées, confort et attention.

Avec l'AVMA, chaque membre de la famille trouvera son instant de répit dans une ambiance conviviale où se tisseront des relations authentiques.

L'AVMA, ce sont vos vacances et plus encore...

# L'AVMA, plus que des vacances, votre vraie parenthèse détente!



Découvrez notre cuisine traditionnelle et de terroir au sein de nos villages vacances, tous fidèles à leurs racines agricoles.

Dégustez des menus équilibrés, élaborés par nos chefs à partir de produits frais et locaux. Au buffet, à emporter dans votre gîte, ou en

panier pique-nique, vous aurez le choix de la formule gourmande qui convient le mieux au rythme de vos journées.

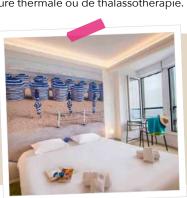
À l'écoute de chacun, la diversité de nos plats répondra à vos exigences alimentaires.

# Nos villages vacances, la souplesse des formules

Nous vous accueillons en pension dans une chambre double, single ou chambre familiale. Vous pourrez aussi opter pour la location d'un gîte dans certains de nos villages. Pour toujours plus de souplesse, nous vous proposons aussi des mid-weeks, des week-ends, ou des courts séjours (selon village vacances).



On peut avoir envie de vacances mais surtout on peut avoir un intense besoin de bien-être! Quitter le stress de la vie quotidienne est un impératif pour notre équilibre et notre santé. Pour profiter pleinement des vacances, l'AVMA met à votre disposition des équipements et une palette de services adaptés à votre détente et à votre relaxation. Piscines, spa, hammam, balnéothérapie, équipements de remise en forme, salles de fitness et même, possibilité de cure thermale ou de thalassothérapie.







**DIVERTIR VOS ENFANTS** 

Vos vacances AVMA seront l'occasion à la fois de partager de beaux moments familiaux et en même temps de vivre chacun à son propre rvthme.

Sur place, votre bébé, votre enfant ou votre ado, découvrira des activités, des ieux ou des sports adaptés à son âge, avec un encadrement d'animateurs professionnels en compagnie d'autres enfants ou adolescents du même âge!

Amusements et rigolades garantis!

# La qualité

# Une véritable mise en valeur de nos territoires et de nos régions.

- Des lieux remarquables dans des situations géographiques incomparables
- Un accueil chaleureux
- Un hébergement confortable
- Des activités diverses et variées pour tous selon le village de vacances
- La découverte des richesses culturelles de chaque région
- Un service toujours attentif et sojoné
- Une cuisine savoureuse servie en buffet ou à table. La gastronomie du terroir est une de nos fiertés.

Chacun de nos domaines possède son caractère propre et s'identifie pleinement à sa région.

Cependant, tous s'engagent à respecter des critères commun de qualité et un art de vivre partagé.

En choisissant notre réseau AVMA, vous êtes assuré de la qualité de nos chambres et de notre cuisine du terroir.

Face à la mer, aux pieds des pistes ou dans la campagne verdoyante, vous pourrez donner une dimension unique à vos vacances en duo, en famille ou entre amis, au coeur de nos domaines tous situés dans des paysages exceptionnels!













# Confort et gourmandise

• Vous aurez le choix entre la salle de restaurant climatisée et la terrasse extérieure. Service à l'assiette, en buffet, sorties pique-nique, grillades sur la place de la fontaine, soirée terroir.

Les buffets pique-nique sont copieux, diversifiés et à discrétion pour vos sorties journées.

Une découverte différente chaque matin avec la carte des petits-déjeuners.

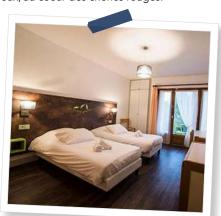
Dans le Cantal, on mange local.

• Nos 14 chambres grand confort sont équipées de frigo, plateau de courtoisie, ventilateurs, sèche-cheveux. grand écran plat, coffre-fort et grand balcon terrasse.

Les 27 chambres confort sont quant à elles très spacieuses et exposées plein sud avec balcon ou terrasse.

Surprise! Découvrez nos chambres thématisées: nature, la chataigne, les fromages....

16 chambres familiales pour 4 personnes sont également à disposition ainsi que 15 gîtes de 2 à 6 personnes entièrement équipés. Gîtes spacieux, au coeur des chênes rouges.



# Un domaine de 7 hectares au coeur de la campagne de la Châtaigneraie Cantalienne

Le Domaine de La Châtaigneraie se niche dans son écrin de verdure de 7ha et vous offre un espace verdoyant propice au repos, aux randonnées, aux découvertes touristiques, aux vacances en famille ou entre amis.

# Loisins, et détente

#### • Sur place toute l'année

En toute liberté, profitez de l'espace aquatique (couvert et chauffé 28°C), de l'espace bien être, de la salle de fitness, du parcours de santé extérieur, du tennis, des vélos électriques (en location), de la pétanque et du tennis de table.

#### • Sur place en juillet et août

Plus de 30 activités encadrées et incluses vous sont proposées, pour des vacances sportives, pour des vacances détente, pour prendre soin de vous : randonnée pédestre, zumba, tir à l'arc, Yoga, Chi Kung...

## • À proximité

Saint Cirq Lapopie, Salers, Conques et Rocamadour, plus beaux villages de France.

Puy Mary, Plomb du Cantal, pour une randonnée unique sur les volcans.



# Au coeur des saisons

 De l'automne au printemps, choisissez votre séjour thématique Champignons à l'automne, randonnées pédestres d'avril à juin, châtaignes et pommes en septembre. Ou laissez vous aller et profitez en toute liberté des nombreuses prestations: espace aquatique, salle fitness,

• L'été est animé pour toute la famille

espace bien etre, parcours de santé...

Commencez la journée par un cours de yoga à l'ombre du châtaignier, enchainez avec un parcours de tir à l'arc dans la foret de bambous ou une séance sportive de zumba, un peu de tourisme avec la visite de Conques ou sur le Chemin de St Jacques et pour terminer la journée, une séance de Chi Kung dans le soir qui décline.

5 clubs enfants qui commencent dès le dimanche après-midi et 2 journées complètes pendant la semaine.

Tout est inclus!





Partez à la visite des plus beaux villages de France bordant le Domaine ou encore en pleine nature à la découverte des volcans d'Auvergne Que de souvenirs, de beautés et d'instants partagés.



# Formules

- Pension complète et demi-pension
- Location de gîtes de 2 à 6 personnes
- Séjours à thèmes pour les individuels : randonnées pédestres, transhumance, chataignes, champignons, séjour danses...
- · Séminaires, accueil de groupes (cousinades, chorales, danses, musique)
- séjours touristiques en bus
- séjours groupe randonnées pédestres, touristique, cyclo.



57 chambres

(dont 12 pour personnes à mobilité réduite)



(dont 1 pour personne à mobilité réduite)



Club enfants ouvert uniquement

en période estivale







# Confort et gourmandise

## • Des hébergements tout confort

Gîtes de 2, 4 ou 6 personnes avec terrasse et climatisés. Chambres Confort 18 m² communicantes et chambres Grand Confort 30 m² communicantes avec balcon de 8m<sup>2</sup>.

Prestations comprises: TV, climatisation et Wifi.

## • Une restauration gourmande & variée

Nouvelle salle de restaurant climatisée avec vue panoramique

Grande terrasse ombragée.

Restauration adaptée au rythme des saisons en formule buffets d'entrées, fromages, desserts, vin de pays à tous les repas et plats cuisinés par notre équipe de cuisine mettant en avant le terroir ardéchois: picodon, charcuteries, châtaigne, caillette... Paniers repas en buffet fraîcheur.

Bar ouvert tous les jours avec terrasse ombragée.



# Entre rivière et soleil, en Ardèche méridionale, vous êtes dans le Sud!

Le Domaine Lou Capitelle & Spa vous accueille dans un cadre exceptionnel, à 135 mètres d'altitude dans un parc arboré de 7 ha, entre la rivière Ardèche et ses falaises et face au village de Vogüé, classé parmi les Plus Beaux Villages de France.

# Loisirs et détente

#### • Le plaisir de l'eau sous toutes ses formes

Piscine extérieure chauffée de mai à septembre et plage de sable privée, avec transats et sauts de rocher. Espace bien-être et Spa, piscine balnéo chauffée à plus de 30° avec bains bouillonnants et jets massants, hammam, sauna, espace tisanerie, soins et massages.

## • Loisirs et animation sur place

Salle fitness, pétanque, billard, minigolf, VTT... Voie verte au départ du village. Des animations encadrées et animées toute la saison en journée et en soirée. Et le bureau réceptif pour vous conseiller et vous orienter dans vos randos, vos visites, vos sorties.

#### • À proximité

Sports: Canoë, Canyon, Gyropode, Via Ferrata... Visites: Caverne du Pont D'arc, Aven-d'Orgnac, Musée de la Chataigne, Antraigues pays de Ferrat, Marchés provençaux, Mont-Gerbier-de-Jonc...



# Au coeur des saisons

• Eté dynamique pour la famille! 7 Clubs enfants de 3 mois à 18 ans Plus de 15 animations par jour Et c'est compris : initiation canoé, tir à l'arc, excursions, randonnées (20 par semaine), réveil musculaire, aquagym, tournois... Et très animé en soirée : soirée dansante, spectacle, soirée mousse...

#### • De l'automne au printemps

Séjour liberté et animé d'avril à octobre : rando, visites, sorties, dégustations... Activités tous les jours et soirées animées : repas surprise, soirée cabaret, spectacle... Week end Spa & Séjour bien être : prenez du temps pour vous, weekend cocooning en amoureux...



**Pendant** votre séjour, faites le plein d'activités!

Ne manquez pas la descente de l'Ardèche en canoë... Après une initiation gratuite au Domaine, lancez vous pour 7, 12 ou 25 kms, passez sous le Pont D'arc et profitez d'un spectacle exceptionnel dans ce canyon aux falaises hautes de 300 mètres de haut.

Sportif ou plus contemplatif, les Gorges de l'Ardèche se font aussi en randonnée ou en excursion touristique avec un quide.

Arrêtez-vous aux belvédères, émerveillez vous!

à partir de 462 € par semaine

# Lormules

- Pension complète, demi-pension et location de gîte.
- Possibilité de court séjour ou décalé sauf été.
- Groupes de 10 à 350 personnes.
- Réunions d'affaires, séminaires, banquets.



135 chambres (dont 5 pour personnes à mobilité réduite)



21 gîtes 4-6 personnes (dont 1 pour personnes à mobilité réduite)



Accueil du 10.07.21 au 28.08.21 3mois-2 ans / 3-4 ans / 5-6 ans / 7-8 ans

9-11 ans / 12-14 ans / 15-18 ans









# Confort et gournandise

• Pour votre confort nous mettons à votre disposition 55 chambres double, twin ou à 4 lits avec sanitaire complet, sèche-cheveux, TV 32", Wifi, téléphone...

# Venez découvrir les premières chambres «nouvelle génération».

Vous profiterez aussi de salles d'activités, salle d'animation, salon TV, bar, cheminée, bibliothèque, local à ski et à vélo, laverie...

Un parking privé (non surveillé) gratuit est à votre disposition.

• Notre restaurant aux couleurs chaleureuses avec vue sur les piscines offre une cuisine savoureuse à base de produits frais et locaux cuisinés sur place.

En saison et haute-saison, repas à thèmes et buffets sont proposés ; menus enfants sur demande.

Buffet de paniers-repas variés en toutes saisons.



# Un joyau de détente et de convivialité dans un écrin très nature

Alliant quiétude, détente et bien-être, le « Domaine de Pyrène » bénéficie d'un cadre idyllique aux portes du Parc National des Pyrénées. Cette station thermale et de sports d'hiver est un véritable paradis pour les amoureux de randonnées, de nature, de glisse et de sensations.

# Loisirs et détente

## • Sur place

«Les Bains de Pyrène»

Soirées animées : dansante, karaoké, contes et légendes, spectacles à thèmes, jeux...

En saison et haute-saison : aquagym, balades découverte, animations familiales, tir à l'arc, randonnées en montagne (l'été) et balades en raquettes à tarifs préférentiels (l'hiver).

Mais aussi : pétanque, aire de jeux pour enfants, terrain multisports, parc ensoleillé, ping-pong...

### • À proximité

Selon saison et avec participation : ski alpin et ski de fond, snow, raquettes à neige, canyoning, parapente, escalade, rafting, kayak, minigolf, VTT, cyclotourisme, parcours aventure, pêche, patinoire...



# Au coeur des saisons

• Le ski, un des meilleurs enneigement des Pyrénées C'est à 700 m du Domaine de Pyrène que les télécabines vous conduiront aux pistes de ski alpin du Cirque du Lys (1850-2450 m)

Au Pont d'Espagne (1450-1900 m), pistes de fond, de luge, circuits raquettes et piétons et 3 pistes de ski alpin en plein cœur du Parc National.

Pensez à réserver vos forfaits, cours de ski et matériel auprès de nos partenaires avant votre séjour pour une arrivée sans «stress».

#### • Les Enfants

En saison et haute-saison, du lundi au vendredi avec 2 journées continues/semaine. Hiver : Club enfants de 3 à 11 ans.

Eté: «Club des Oursons» (3 à 7 ans), « Club des Aiglons » (8 à 11 ans) et club ados (12 à 17 ans). Le mercredi est une journée dédiée à la famille avec plancha, barbecue, rallye ou grand jeu.

• Le City Cab, service de transport urbain municipal gratuit (saison et haute saison).





Entrez dans notre espace Balnéoludique (cascades, banquettes à bulles, bains à remous, geysers, nages à contre-courant...) composé de 2 bassins. Le premier est couvert, chauffé entre 30°C et 32°C toute l'année, le second, bassin d'été, est à l'extérieur (chauffage solaire) avec lagon et grand bain. A votre disposition également : sauna, hammam, salle de musculation,

A l'unité ou dans le cadre de forfait, profitez de nos massages, enveloppements et hydromassage (avec suppléments).



# Formules

- Toute l'année, pension complète avec possibilité de paniers repas, demi-pension en basse saison.
- Séjour «bien-être» et «remise en forme».
- Week end ski, raquettes, rando, sportif, découverte...
- Séjour cure thermale ORL et/ou Rhumato
- Pour les enfants et ados en situation de handicap vous pourrez bénéficier d'un animateur dédié qui construira avec vous un programme d'activités sur mesure. Contactez-nous pour connaître les modalités de mise en œuvre de ce service.



55 chambres (dont 4 pour personnes à mobilité réduite)



Club enfants 3-7 ans 8-11 ans 12-17 ans

\* Détail des prix dans le cahier des tarifs joint page 3





# Comment bénéficier de l'offre de vraies vacances ?"

- 1 Rendez-vous sur le formulaire : https://cutt.ly/BkgaHhh.
  À l'écoute de vos envies de vacances, nous validerons avec vous la destination la plus adaptée lors d'un premier échange téléphonique sur le créneau que vous avez choisi.
  Cet entretien permet aussi d'évaluer avec vous que ce service gratuit proposé par l'AVMA pourra répondre aux besoins de votre enfant porteur d'un handicap.
  Vous avez une question ? Contactez-nous au 01 41 63 86 87.
- Vous contactez le Village Vacances AVMA et vous réservez votre séjour en gîte ou en pension complète entre le 17 juillet et le 14 août 2021, (réservation d'un séjour 8 jours 7 nuits requis pour bénéficier du service «De vraies vacances»\*).
- Partez en vacances l'esprit tranquille dans votre village club AVMA. Un animateur vous y attend pour offrir une semaine enthousiasmante à votre enfant lui permettant de dépasser son handicap. Il sera à ses côtés pendant les heures du club ados/enfants pour qu'il profite pleinement des activités. En pleine confiance, vous pourrez alors vous détendre durant vos activités et savourer vos vacances paisiblement.

<sup>\*</sup> Le service sera proposé durant une semaine par famille.





campagne - montagne - mer







AVMA - Association de Vacances de la Mutualité Agricole Batîment Luminem - 19 rue de Paris - CS 50070 - 93013 BOBIGNY Cedex Téléphone 01 41 63 86 87 infos@avma-vacances.fr - www.avma-vacances.fr

# www.avma-vacances.fr

Choisissez votre destination ! et **évadez-vous** 

La Châtaigneraie - Cantal Méridional 15600 Maurs-la-Jolie Tél. 04 71 46 25 00 - www.vacances-chataigneraie.com

Domaine Lou Capitelle & Spa - Ardèche Méridionale 07200 Vogüé

0/200 Vogue Tél. 04 75 37 71 32 - www.loucapitelle.com

Domaine de Pyrène - Parc National des Pyrénées

65110 Cauterets Tél. 05 62 92 12 12 - www.domainedepyrene.fr

Tel. 05 62 92 12 12 - www.domainedepyrene.f

Vous aimez notre page facebook AVMA, faites le savoir sur :

f Facebook.com/avma.vacances

A.D / Photos: Villages Vacances - Istock - Cyril Crespeau - Emmanuel Berthier



# Cahier des prix 2021

# Pour vos Vacances 3 destinations exceptionnelles

campagne - montagne



# et évadez-vous!

La Châtaigneraie - Cantal Méridional

15600 Maurs-la-Jolie

Tél. 04 71 46 25 00 - www.vacances-chataigneraie.com

Domaine Lou Capitelle & Spa - Ardèche Méridionale

07200 vogüé

2 Tél. 04 75 37 71 32 - www.loucapitelle.com

3

Domaine de Pyrène - Parc National des Pyrénées

65110 Cauterets

Tél. 05 62 92 12 12 - www.domainedepyrene.fr



# La Châtaigneraie - Cantal Méridional 15600 Maurs-la-Jolie Tél. 04 71 46 25 00

www.vacances-chataigneraie.com info@vacances-chataigneraie.com

Pension Complète 8 jours/7 nuits	Basse saison du 06/03/21 au 29/05/21 et du 25/09/21 au 13/11/21		Saison du 29/05/21 au 03/07/21 et du 21/08/21 au 25/09/21		Haute Saison du 03/07/21 au 21/08/2021		
	Piscine, espace bien-être, salle de fitness, parcours santé, tennis, animations de soirées (4 par semaine)				Clubs enfants, 40 activités encadrées, animations de soirées		
	Confort	Grand confort	Confort	Grand confort	Confort	Grand confort	Chambre famille ( 4 pers)
Adulte et +16 ans	539 €	595 €	553 €	609€	637 €	693 €	511€
De 12 à 15 ans inclus	485 €	536 €	498 €	548 €	573 €	624 €	460 €
De 6 à 11 ans inclus	431 €	476 €	442€	487 €	510€	554 €	409 €
De 3 à 5 ans inclus	377 €	417 €	387 €	426 €	446 €	485 €	358 €
De 18 mois à 2 ans	Gratuit Gratuit		tuit	382 €	416€	307 €	
chambre individuelle par jour	Gra	tuit	10	) €		15 €	

#### Infos

- Remise ressortissants MSA: -10% toute l'année.
- Offre spéciale: -20% sur votre séjour en pension du 03/07/21 au 10/07/21!
  Adhésion annuelle: 23 € pour les séjours + 4 jours et 11,50 € pour les

- Adhésion annuelle: 23 € pour les séjours + 4 jours et 11,50 € pour les séjours inférieurs à 4 jours.
  Frais de dossier: 12 €/famille.
  Taxe de séjour: 0,85 €/jour/pers +18 ans.
  Réservez avant le 28/02/2021 et bénéficiez de 12 % de remise sur votre séjour en pension complète, demi-pension et Studio entre le 3 juillet et le 21 août 2021. Offre non cumulable avec les autres remises.
  Supplément pour chambre individuelle: de 10 € à 15 €.
  Supplément pour l'accueil des animaux: 5 € par jour.
  Formule liberté gîte, en 1/2 pension ou PC + forfait 50 € par gîte sauf entre 03/07/21 et 21/08/21

- 03/07/21 et 21/08/21.

Location Gîte 8 jours/7 nuits	Basse saison du 02/01/21 au 06/03/21 et du 13/11/21 au 01/01/22	Moyenne saison du 06/03/21 au 03/07/20 et du 21/08/21 au 13/11/21	Haute Saison du 03/07/21 au 21/08/21
Studio 2 pers. et terrasse équipée	315 €	420 €	581 €
Gîte 4 pers. et terrasse équipée	413 €	518 €	853 €
Gîte 6 pers. et terrasse équipée	616 €	718€	1 052 €
Studio 2 pers. GRAND CONFORT terrasse équipée et salon de jardin		470 €	631 €
Gîte 4 pers. GRAND CONFORT terrasse équipée et salon de jardin		568€	903€



Tarifs en pension complète par jour	Basse saison du 01/01/21 au 03/04/21 et du 09/10/21 au 31/12/21*		Moyenne Saison du 03/04/21 au 10/07/21 et du 28/08/21 au 09/10/21		Haute Saison du 10/07/21 au 28/08/21 Tarif en pension complète par personne et semaine	
et par personne	Confort	Grand confort	Confort	Grand confort	Confort	Grand confort
Adulte à partir de 16 ans	66€	72€	76€	85€	614€	680€
De 12 à 15 ans inclus	55€	59€	64 €	71 €	499 €	575€
De 6 à 11 ans inclus	50€	52€	58€	63€	446€	514€
De 2 à 5 ans inclus	38 €	40 €	46 €	51 €	349 €	388€
Moins de 2 ans	Gratuit		Gratuit		Gratuit	

<sup>\*</sup> Hors Réveillon

#### Infos

- Remise ressortissants MSA: -10% toute l'année.
- Adhésion annuelle : 31 € pour les familles.
- Taxe de séjour : 0,99 cts par nuitée + 18 ans (réf. 2020).
- Arrivée et départ le samedi en été.
- Supplément chambre individuelle : 10 € en basse saison, 15 € moyenne saison et 25 € l'été (par nuitée).
- Animaux domestiques non acceptés.
- Accès internet gratuit en wifi sur tout le domaine.
- Parkings privés et gratuits.
- Location de gîtes possible pour les week-ends hors vacances scolaires, nous consulter.

Location Gîte 8 jours/7 nuits	Du 01/01/21 au 10/07/21 et du 28/08/21 au 31/12/21*	Du 10/07/21 au 28/08/21	Week End 3 j - 2 n
Studio 2 personnes	485 €	-	160€
2 pièces 2/4 personnes	636 €	1 279 €	216€
3 pièces 4/6 personnes	869€	1 476 €	314€

# Domaine de Pyrène - Parc National des Pyrénées 65110 Cauterets Tél. 05 62 92 12 12 www.domainedepyrene.fr contact@domainedepyrene.fr

Prix par personne en Pension Complète 8 jours/7 nuits <sup>(1)</sup> Réveillon inclus	Basse saison du 02/01/21 au 06/02/21 du 06/03/21 au 22/05/21 du 18/09/21 au 09/10/21	Moyenne saison du 22/05/21 au 03/07/21 du 28/08/21 au 18/09/21	Saison du 19/12/20 au 26/12/20 <sup>11</sup> du 27/02/21 au 06/03/21 du 03/07/21 au 10/07/21 du 21/08/21 au 28/08/21	Haute saison du 26/12/20 au 02/01/21 <sup>(1)</sup> du 06/02/21 au 27/02/21 du 10/07/21 au 21/08/21
Adulte 16 ans et plus	476€	532€	560€	588€
Ado de 12 à 15 ans	428,40 €	478,80 €	504 €	529,20€
Junior de 6 à 11 ans	380,80€	425,60€	448€	470,40 €
Enfant de 3 à 5 ans	333,20 €	372,40 €	392 €	411,60 €
Enfant - de 3 ans	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit

#### Infos

- Remise ressortissants MSA: -10% toute l'année.
- Adhésion annuelle : 23 € / famille pour les séjours de 4 jours et plus.
  1,80 € par personne pour les séjours de moins de 4 jours.
- Taxe de séjour : 0,88 € par nuit et par adulte (18 ans et plus) (tarifs 2020).
- Supplément chambre individuelle de 9 € à 18 € / par nuit suivant saison.
- Animaux (chien ou chat) acceptés, sur réservation : 70 € / semaine.
- Supplément chambre double côté piscine : 50 € la semaine.
- Demi-pension : 10 % (basse saison uniquement).
- Remise de 5 % pour vos séjours de 14 nuits et plus.
- Tarifs spéciaux «Cure Thermale» (21 jours) : 10 %.
- Early Booking: 7 % si vous réservez vos vacances avant le 01/10 pour noël et nouvel an, avant le 15/11 pour les vacances d'hiver et avant le 15/01 pour juillet et août.
- Pour des courts séjours en basse et moyenne saisons, nous consulter.
- Véhicule conseillé pour découvrir la région.

#### Modalités d'inscription

Toute demande de renseignement et d'inscription est à formuler directement auprès du Village de Vacances choisi.

#### • Adhésion Les Villages de vacances AVMA, ouverts à tous, sont régis

Φ

Ō

énérales

g

Conditions

sous forme d'Association Loi 1901. Il est nécessaire d'adhérer à l'association auprès de laquelle vous voulez vous inscrire. L'adhésion est demandée avec le premier séjour de l'année en cours. Elle est valable du 1° janvier au 31 décembre uniquement dans le village de vacances où elle a été réglée et permet d'effectuer plusieurs séjours dans l'année dans ce même village. Une nouvelle adhésion vous sera demandée pour tout séjour dans un autre village. L'adhésion et les éventuels frais de dossier ne sont pas compris dans nos tarifs.

#### Modalités de paiement

Votre réservation est définitive à réception de notre confirmation écrite après avoir reçu votre bulletin d'inscription accompagné de l'acompte de 30 % du montant total du séjour, plus l'adhésion et les frais de dossier. Le solde du séjour devra être réglé au plus tard 30 jours avant le début du séjour. Si la réservation intervient dans un délai de moins de 30 jours avant la date de départ, le règlement total du séjour sera exigé lors de l'inscription. Tout retard dans les versements peut être considéré comme une annulation de séjour. Les règlements par Chèque Vacances et par Bons Vacances sont acceptés.

#### • Taxe municipale de séjour

Une taxe municipale de séjour doit être acquittée à la commune. Elle sera mentionnée sur la facture et tiendra compte de la durée du séjour. Le montant de cette taxe est en sus de nos tarifs.

#### • Conditions d'annulation

L'annulation du fait de l'acheteur est signifiée par pli recommandé avec Accusé de Réception (date de réception faisant foi). En cas d'annulation de séjour du fait de l'acheteur, le Village de Vacances considérera acquis tout ou partie du montant du séjour selon les conditions suivantes :

- Plus de 60 jours avant le début du séjour :
- la totalité de l'acompte de confirmation.
- Entre 60 jours et 31 jours avant le début du séjour : 50 % du coût total du séjour.
- Entre 30 et 11 jours avant le début du séjour : 70 % du coût total du séjour.
- Moins de 11 jours avant le début du séjour :

100 % du coût total du séjour.

L'adhésion et les frais de dossier ne sont pas remboursables. Dans tous les cas, ils restent acquis à l'Association. Les arrivées retardées, les départs anticipés et les modifications de composition familiale ne donnent lieu à aucun remboursement quel qu'en soit le motif.

#### Assurance Annulation

L'AVMA a négocié pour vous une Assurance Annulation de Séjour, Assistance aux personnes et Interruption de séjour à un tarif compétitif. Contacter directement le village de vacances choisi qui vous précisera la marche à suivre, l'étendue des garanties ainsi que les modalités de souscription et de règlement.

#### Caution

Pour les séjours en location, une caution en chèque vous sera demandée à votre arrivée. Cette caution vous sera restituée à la fin de votre séjour, sous réserve que le logement soit laissé propre et que le matériel soit au complet. En cas de départ nocturne ou de départ anticipé sans possibilité d'état des lieux, cette caution sera renvoyée ultérieurement sous réserve de retenues éventuelles pour nettoyage, réparation ou matériel manquant. La décision d'un « départ sans état des lieux » équivaut à une acceptation de la décision d village de Vacances sur la retenue éventuelle de tout ou partie de cette situation.

#### • Responsabilité civile Professionnelle

Chaque village AVMA a souscrit une assurance responsa-

bilité civile professionnelle conformément aux dispositions des articles 20 et suivants du décret n°94 490 du 15 juin 1994 pris en application de la loi n°92 645 du 13 juillet 1992. Elle couvre les conséquences de la responsabilité civile (RC), que les villages de vacances AVMA et les participants lors de leur séjour peuvent encourir en raison des dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs causés à un tiers survenant au cours ou à l'occasion des activités organisées par l'établissement ou sur le parcours direct de l'établissement au lieu où s'exercent les activités et vice versa.

#### • Conditions d'accueil

Arrivée/Départ : dans la plupart de nos Villages de Vacances, l'arrivée s'effectue le samedi. Cependant, certains villages de vacances favorisent l'accueil en semaine (Consulter la rubrique formules). Les logements sont mis à la disposition des vacanciers à partir de 17 heures le jour d'arrivée et doivent être libérés à 9 heures le jour du départ. Si vous arrivez avant 17 heures, les logements ne seront peut-être pas disponibles mais la réception est ouverte. En cas d'arrivée après 20 heures, merci de bien vouloir prévenir le Village de Vacances.

- Les formules de séjour: les formules demi-pension et pension complète prévoient: l'hébergement en chambre double ou plus (supplément pour chambre individuelle) et sanitaires complets, lits faits à l'arrivée et linge de toilette fourni.
- La formule location prévoit : l'hébergement en appartement de 2 à 8 personnes selon les Villages de Vacances. Les couvertures sont fournies. Pour les taies, les draps et le linge de toilette, se renseigner auprès des villages. Restauration possible sur place.

Pour les deux formules, l'entretien des logements est à la charge des vacanciers (forfait « Ménage fin de séjour » possible avec supplément).

#### Aide aux vacances

Votre Caisse MSA, d'Allocations Familiales ou de Retraite

Complémentaire accordent peut-être une aide aux vacances. Contactez votre organisme pour connaître les conditions à remplir. Une attestation de séjour et du prix payé vous sera remise sur simple demande.

#### • Les animaux domestiques

Certains Villages de Vacances acceptent vos animaux avec une participation (consulter les pages de chaque Village de Vacances). Les chiens-guides sont admis dans tous les Villages de Vacances de l'AVMA. Les chiens de 1 em et 2 em catégories ne peuvent être admis dans nos villages et locations de vacances.

Nos tarifs ont été calculés sur la base des taux de TVA applicables au moment de l'impression de notre brochure, en cas de modification de ces dernière, nous nous réservons le droit de la répercuter sur nos tarifs.

Art 95 - Sous réserve des exclusions prévues au deuxième alinéa (a et b) de l'article 14 de la loi du 13 juillet 1992 susvisée, toute offre et toute vente de prestations de voyage ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par le présent titre. En cas de vente de titre de transport aérien ou de titre de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billet de passage pour la totalité du voyage émis par le transporteur ou sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis doivent être mentionnés. La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par le présent titre.

Art 96 - Préalablement à la conclusion du contrat et sur la base d'un support écrit, portant sa raison sociale, son adresse et l'indication de son autorisation administrative d'exercice, le réseau de villages de vacances AVMA doit communiquer les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que:

- La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés;
- 2.Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'acqueil.
- 3. Les repas fournis;
- 4. La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit;
- 5. Les formalités administratives et sanitaires à accomplir en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement;
- 6.Les visites excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix;
- 7. La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour: cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jour avant le départ:
- 8. Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde;
- Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article 100 du présent décret;
- 10.Les conditions d'annulation de nature contractuelle;
- 11.Les conditions d'annulation définies aux articles 101, 102 et 103 ci-après;
- 12.Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties souscrites au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle des agences de voyages et de la responsabilités civile des asso-

- ciations et organismes sans but lucratif et des organismes locaux de tourisme;
- 13.L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie.

Art 97 - L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quels éléments. En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées par écrit au consommateur avant la conclusion du contrat.

Art 98 - Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur et signé par les deux parties. Il doit comporter les clauses suivantes:

- 1. Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur;
- 2. La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates:
- Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates, heures et lieux de départ et de retour;
- 4.Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil;
- 5. Le nombre de repas fournis;
- 6. L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit;
- Les visites les excursions ou autres services inclus dans le prix total du total du voyage ou du séjour;
- 8.Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article 100 ci-après;
- 9. L'indication, s'il y a eu lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que les taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies;
- 10.Le calendrier et les modalités de paiement du prix en tout état de cause, le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30 % du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour;
- 11.Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur;
- 12.Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par lettre

recommandée avec accusé de réception au vendeur et signalée par écrit, éventuellement, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés;

- 13.La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article 96 ci-dessus;
- 14.Les conditions d'annulation de nature contractuelles;
- 15.Les conditions d'annulation prévues aux articles 101, 102 et 103 ci-dessous :
- 16.Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur;
- 17.Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur), ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus;
- 18.La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur;
- 19.L'engagement de fournir par écrit, à l'acheteur, au moins dix jours avant la date prévue pour son départ les informations suivantes: a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou à défaut, le nom, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur. b) Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour.

Art 99 - L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que son contrat n'a produit aucun effet. Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable au vendeur.

Art 100 - Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article 19 de la loi du 13 juillet 1992 susvisée, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, là où les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenues comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat

Art 101 - Lorsque, avant le départ de l'acheteur, autre lieu accepté par les deux parties

le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat tel qu'une hausse significative du prix, l'acheteur peut sans préjuger des recours en réparation pour dommage éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par lettre recommandée avec accusé de réception:

a Soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées a Soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur, un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues pas l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

Art 102 - Dans le cas prévu à l'article 21 de la loi du 13 juillet 1992 susvisée, lorsqu'avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par lettre recommandée avec accusé de réception : l'acheteur sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées : l'acheteur reçoit dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'intervention était intervenue de son fait à cette date. Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

Art 103 - Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis: - soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser dès son retour, la différence de prix.

- soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties